

**REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS (0-18ans),
JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE**

En signant ce règlement, vous acceptez les conditions suivantes :

- Dépôt limité à 40 articles par déposant.
- Chaque **page de 20 articles** est facturée **1 euro**.
- Une **commission de 15 %** est retenue sur le montant des ventes.
- Un numéro est attribué à chaque déposant et une liste détaillée des articles déposés est établie avec un bénévole. Chaque article est alors étiqueté.

• **Articles déposés :**

Seuls les vêtements de **0 à 18 ans** seront acceptés : PRINTEMPS/ETE

Les vêtements devront être **en bon état, propres, et au « goût du jour »**.

Les chaussures : **3 paires maximum** par déposant et en **excellent état** (pas de marque d'usure).

Les jouets seront équipés de **pile(s) et complets**.

Le matériel de puériculture sera aux **normes en vigueur**.

Possibilité de faire des **lots de vêtements** : maximum 3 vêtements par lot.

Les bénévoles se réservent le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.

• **L'ASSOCIATION NE SERA PAS RENDUE RESPONSABLE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU MATERIEL DEPOSE.**

- Les déposants devront impérativement venir retirer leur **matériel non vendu et leurs gains munis de leur feuille de dépôt** le :

Samedi 1^{er} avril 2017 entre 19h30 et 20h00

à la salle des fêtes de Belleville/Meuse

Le matériel non repris dans ce délai sera considéré comme cédé à l'association.

Après vérification sur place, **aucune réclamation ne sera ensuite possible.**

**REGLEMENT DE LA BOURSE AUX VETEMENTS (0-18ans),
JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE**

En signant ce règlement, vous acceptez les conditions suivantes :

- Dépôt limité à 40 articles par déposant.
- Chaque **page de 20 articles** est facturée **1 euro**.
- Une **commission de 15 %** est retenue sur le montant des ventes.
- Un numéro est attribué à chaque déposant et une liste détaillée des articles déposés est établie avec un bénévole. Chaque article est alors étiqueté.

• **Articles déposés :**

Seuls les vêtements de **0 à 18 ans** seront acceptés : PRINTEMPS/ETE

Les vêtements devront être **en bon état, propres, et au « goût du jour »**.

Les chaussures : **3 paires maximum** par déposant et en **excellent état** (pas de marque d'usure).

Les jouets seront équipés de **pile(s) et complets**.

Le matériel de puériculture sera aux **normes en vigueur**.

Possibilité de faire des **lots de vêtements** : maximum 3 vêtements par lot.

Les bénévoles se réservent le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.

• **L'ASSOCIATION NE SERA PAS RENDUE RESPONSABLE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU MATERIEL DEPOSE.**

- Les déposants devront impérativement venir retirer leur **matériel non vendu et leurs gains munis de leur feuille de dépôt** le :

Samedi 1^{er} avril 2017 entre 19h30 et 20h00

à la salle des fêtes de Belleville/Meuse

Le matériel non repris dans ce délai sera considéré comme cédé à l'association.

Après vérification sur place, **aucune réclamation ne sera ensuite possible.**